

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit** Sotin K 30 Protection antigel et anticorrosion
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange es utilisations déconseillées**
- 1.2.1 Utilisations pertinentes** Liquide antigel et anticorrosion pour les installations thermo techniques.
- 1.2.2 Utilisations déconseillées** Aucun connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**Producteur / fournisseur** SOTIN GmbH & Co.KG  
 Industriestraße 6  
 55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE  
 Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0  
 Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25  
 Homepage www.sotin.de  
 E-Mail info@sotin.de
- Service chargé des renseignements** Laboratoire
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
**Société** + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008**  
 Acute Tox.4 : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 STOT RE 2 : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- 2.2 Éléments d'étiquetage** Le produit est classifié es étiqueté selon le règlement CLP / GHS.
- Pictogrammes de danger**
- 

- Mention d'avertissement** ATTENTION
- Contient** éthylène - glycol
- Mentions de danger** H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition ou d'une exposition prolongée.
- Conseils de prudence** P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P260 Ne pas inhaler les vapeurs / brouillards / aérosol.  
 P264 Se laver avec l'eau et du savon soigneusement après manipulation.  
 P301+ P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.
- 2.3 Autre dangers**  
**Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
 PBT : Non applicable.  
 vPvB : Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants****Description**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants	EINECS/EG Reg.nr.	CAS	Teneur [%]	Classification
Ethylène-glycol	203-473-3 01-2119456816-28-xxxx	107-21-1	50 - 100	Acute Tox.4, H302, STOT RE2, H373

**Indications complémentaires**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Retirer les vêtements souillés.

**Après inhalation**

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. En cas de maux, se rendre chez le médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'œil non contaminé. Appeler aussitôt un médecin.

**Après ingestion**

Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: vomissements, maux de tête, vertiges, vision floue, perte de conscience, diminution de la pression artérielle, respiration rapide, des tremblements musculaires, troubles gastro-intestinaux.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques. Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Autres indications**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précipiter les vapeurs se dégagement avec l'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuel. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les aérosols / les vapeurs / les gaz.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout / les eaux superficielles / les eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, Vermiculit, Kieselgur). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir RUBRIQUE 7, 8, 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulation ce produit. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les aérosols / les vapeurs / les gaz. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

**7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans un endroit équipé de sol résistant aux solvants. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de sources d'inflammation – ne pas fumer. Le produit est hygroscopique.

**Classe de stockage**

LGK 10 : liquides inflammables.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques****Valeurs limites d'exposition professionnelle (FR)**

Composant	[ml/m <sup>3</sup> ]	[mg/m <sup>3</sup> ]	Remarque générale
Éthylène-glycol	20	52	VME /INRS 2012-05-10
	40	104	VLCT (15min) INRS 2012-05-10
Risque de pénétration			
	20	52	VME (8h) Directive 2000/23/CE, 200-06-16
	40	104	VLCT (15min) Directive 2000/23/CE, 2000-06-16

**DNEL****107-21-1 Éthylène-glycol**

Industrie, dermique, long terme – systémiques effets : 106 mg/kg pc/jour.

Industrie, inhalation, long terme – locaux effets : 35 mg/m<sup>3</sup>.

Consumer, dermique, long terme - systémiques effets : 53 mg/kg pc/jour.

Consumer, inhalation, long terme – locaux effets : 7 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC****107-21-1 Éthylène-glycol**

Eau (eau douce) : 10 mg/l.

Eau (eau de mer) : 1 mg/l.

Eau (libération intermittente) : 10 mg/l.

Sédiment (eau douce) : 20,9 mg/kg (sédiment).

Sol : 1,53 mg/kg (sol).

Station d'épuration : 199,5 mg/l.

**Remarques supplémentaires**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Pas d'information disponible.

**Protection des yeux**

Lunettes de protection (EN 166).

**Protection des mains**

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

&gt; 0,7mm ; Caoutchouc butyle, ≥ 480min (EN 374)

&gt; 0,4mm ; Caoutchouc nitrile, ≥ 480min (EN 374)

&gt; 0,5mm ; Polychloroprène, ≥ 480min (EN 374)

**Protection du corps**

Vêtement de protection.

**Divers**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz / vapeurs / aérosols.

**Protection respiratoire**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre A.

**Risques thermiques**

Pas d'autres informations disponibles.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide
Couleur	incolore
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non déterminé
pH	6,5 - 7
Point de fusion / point de congélation	- 13
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	197,4 (1013hPa)
Point d'éclair [°C]	111 (DIN 51758)
Taux d'évaporation	non déterminé

Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	3,2 Vol%
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	28 Vol%
Pression de vapeur	0,123
Densité de vapeur	non déterminé
Densité relative [g/cm³]	1,11 (DIN 51757)
Solubilité(s) avec l'eau	entièrement miscible
Solvants organiques	soluble dans les solvants polaires
VOC (CE)	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau	log Kow -1,36 (23°C)
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Température de décomposition [°C]	> 200
Viscosité à 20°C [mPas]	16,1
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	non déterminé
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de l'application sont respectées.
- 10.2 Stabilité chimique**  
**Déc Le produit est hygroscopique. Composition thermique / conditions à éviter :**  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter**  
Protéger contre les étincelles, des flammes et des chaleurs. Protéger de l'humidité, de l'eau et des températures supérieures à 40°C. Éviter exposition à la lumière.
- 10.5 Matières incompatibles**  
Acides, Bases, Agents d'oxydations et matériaux inflammables.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux**  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**  
**Toxicité aiguë**  
**107-21-1 Éthylène-glycol**
- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| Dermique LD50         | > 3500 mg/kg souris   |
| Orale LDLO            | > 2,5 mg/l rat        |
| Inhalatoire LC50 / 6h | env. 1600 mg/kg homme |

**Effet primaire d'irritation****Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Aucune corrosion cutanée / irritation cutanée est connu.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Aucune lésions oculaires graves / irritation oculaire est connu.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucun effet de sensibilisation connu.

**Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Emballages non nettoyés**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyé doivent être évacués de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique****107-21-1 Éthylène-glycol**

LC 50 / 96h	72860 mg/l	Pimephales promelas
EC50 / 48h	> 100 mg/l	Daphnia magna (OECD202)
EC50 / 96h	6500 – 13000 mg/l	Selenastrum capricornutum
EC20 / 0,5h	> 1995 mg/l	Boues activée (ISO 8192)
NOEC / 7jours	15380 mg/l	Pimephales promelas
NOEC / 7jours	8590 mg/l	Ceriodaphnia dubia

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'information disponible.

**Biodégradabilité**

90-100% Boues activée (OECD 301/A)

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**RUBRIQUE 14: Informations relative au transport****14.1 Numéro ONU**

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA

Non applicable

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR/RID/ADN**

MARCHANDISE NON - DANGEREUSE

**IMDG/IATA**

NOT CLASSIFIED AS « DANGEROUS GOODS »

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable.

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Marine Pollutant

Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Pas d'information disponible.

UN "Model Regulation"

-

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

WGK-classification : 2

**Observer les restrictions d'emploi**

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****16.1 Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**16.2 Acronymes et abréviations**

ADN:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS:	Chemical Abstract Service
CLP:	Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
DNEL:	Derived No Effect Level
EC50:	Median effective concentration
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

Ems:	Emergency Schedules
GHS:	Globally Harmonised System
IATA:	International Air Transport Association
IBC-Code:	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO:	International Civil Aviation Organisation
IFA:	Institute de protection contre les maladies et les accidents du travail
IMDG:	International Maritime Dangerous Goods Code
INRS:	Institut national de recherché et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
LC50:	Lethal concentration, 50%
LD50:	Median lethal dose
MARPOL:	International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOEL:	No Observed Effect Level
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT:	Persistent, bioaccumulative and toxic substance
PNEC:	Predicted No Effect Concentration
REACH:	Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
VLCT:	Valeur limite court terme
VME :	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Professionnelle
VOC:	Volatile organic compounds
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4:	Acute Toxicity, Hazard Category 4
STOT RE2:	Specific target organ toxicity – Repeated exposure, Hazard Category 2

**16.3 Autres informations****sections modifiées**

SECTION 1 + 8 + 9 + 11+ 12+14

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel